

# FRANCE

## AVIGNON



### Type de marché

Cantines scolaires relevant de la compétence de la ville

### Fréquence

5 jours par semaine, 36 semaines par an



### Principaux acteurs

- Ville d'Avignon
- Cuisine centrale des cantines scolaires de la ville
- Producteurs (agriculteurs) et transformateurs alimentaires
- Enfants (via des questionnaires de satisfaction obligatoires)
- Entreprises de valorisation des déchets alimentaires
- Inspecteurs sanitaires

### Principaux produits et utilisateurs

L'accent est principalement mis sur les fruits et légumes, avec un intérêt secondaire pour la viande et les produits laitiers.

### Principaux systèmes de production / d'exploitation agricole

Agriculture familiale axée sur les labels de qualité tels que le « bio » et les produits alimentaires locaux.

### Chaîne de valeur concernée (approvisionnement)

Contrairement au système « intégré », où les produits alimentaires subissent de multiples transformations et passent entre les mains de nombreux acteurs, les cantines scolaires d'Avignon savent d'où proviennent les aliments.

### Institutions / Gouvernance en charge de la mise en place du marché

En France, les institutions et les instances de gouvernance mettent en place des marchés (y compris les cantines scolaires) par le biais de la législation européenne et nationale.

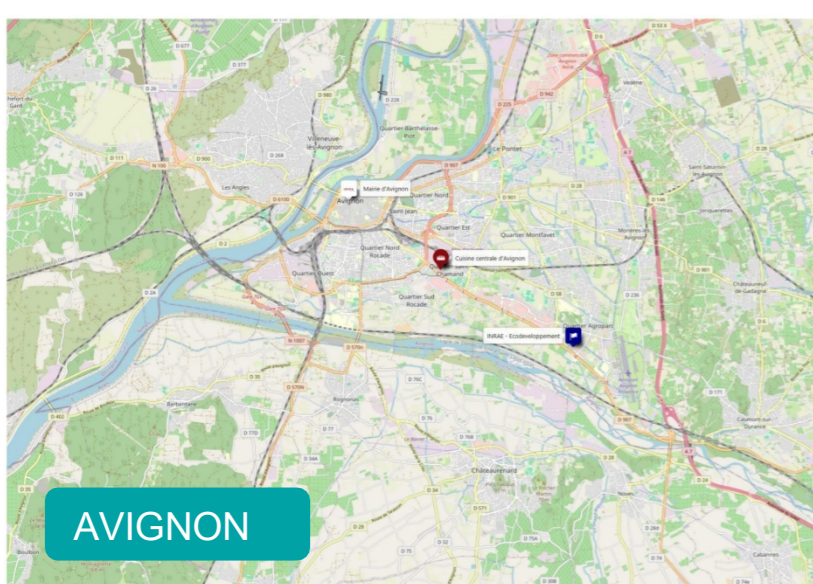
Depuis 2018 en particulier, la loi EGalim\* a fixé un objectif de 20 % de produits de haute qualité et durables (dont 5 % de produits « bio ») d'ici 2026, avec une augmentation supplémentaire à respectivement 50 % et 20 % d'ici 2030.

La ville est en charge des établissements d'enseignement secondaire et a donc la responsabilité de gérer l'approvisionnement des cantines en denrées alimentaires. Elle est, à la fois, un acteur majeur et un prescripteur de normes et de règles.



\* Loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, ainsi que d'une alimentation saine, durable et accessible pour tous

### Lieu



### Défis

- Respecter les législations européennes et nationales telles que la loi EGalim.
- S'efforcer d'atteindre les objectifs fixés par ladite loi EGalim.
- Nourrir les enfants avec des produits alimentaires de la meilleure qualité possible et aussi locaux que possible.
- Respecter le budget imposé par la ville.

### Potentiel en matière de TIC

- Des recherches antérieures ont démontré un réel intérêt pour une solution utilisant les TIC qui permettrait à plusieurs petits producteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'honorer des commandes importantes. Cependant, ces solutions semblent aujourd'hui souffrir de leur propre succès, ayant établi de nouvelles relations directes.

### Partenaires de terrain

- Les cantines scolaires d'Avignon et la commune de Sarrians.
- Les Jardins de Solène, une entreprise qui récupère et revalorise les invendus alimentaires (jugés non conformes par les détaillants traditionnels) directement auprès des agriculteurs en vue de leur vente.



Les travaux de recherche ayant abouti à ces résultats ont bénéficié d'un financement de l'Agence nationale de la recherche (ANR), PRIMA S2 2024 - STEP 2, dans le cadre du projet PRIMA BLUMI-Med de l'Union européenne

